

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2959

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE 5 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure de "hiérarchisation" des proches est intrusive dans la vie des familles.

Ce n'est pas au législateur de s'immiscer dans leur intimité.
Il paraît curieux de définir un ordre a priori.

Pour cela il convient de supprimer cet article.